



Communiqué de Presse

Le Grand Orient de France pour le 9 décembre "Journée de la laïcité".

Le Grand Orient de France célèbre comme chaque année la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, la loi dite de séparation des Églises et de l'Etat. Depuis cent quinze ans, la laïcité est un des principes fondamentaux de la République française. Ce principe garantit à chaque citoyen la liberté absolue de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire dans le respect et la distinction des espaces public et privé. Il assure l'égalité de traitement entre tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions personnelles.

La liberté absolue de conscience ouvre pour chaque citoyen la voie de l'émancipation familiale, religieuse et sociale. Il ne sera jamais assez utile de rappeler à quel point la liberté absolue de conscience est indispensable à la construction et au développement d'une société d'hommes et de femmes libres et libérés des assignations identitaires dans lesquelles les obscurantismes politiques et religieux s'attachent à les y enfermer.

Promesse d'émancipation, la liberté absolue de conscience donne un socle capital à l'ensemble des libertés qui fondent la République. La célébration du 9 décembre doit permettre à chaque citoyen de se réapproprier le principe de laïcité et ses valeurs.

Ainsi, en plus du rôle de défenseur du principe de laïcité et de la transmission de l'idéal laïque et républicain que nous faisons nôtre, le Grand Orient de France souhaite aussi être force de proposition :

1. Nous demandons la constitutionnalisation des deux premiers articles de la loi de 1905 : par cette intégration des deux premiers articles de la loi de 1905 dans la Constitution, le principe de laïcité serait renforcé au sein de notre République.
2. Nous demandons l'abrogation du régime concordataire en France métropolitaine : la construction d'idéal républicain doit être poursuivie. Plutôt que d'étendre le régime concordataire, il est bien plus rationnel et républicain de le supprimer en Alsace et en Moselle. Notre réflexion a porté sur la faisabilité de cette proposition qui s'avère réaliste et donc plus que souhaitable.

Nous appelons l'ensemble des acteurs, le gouvernement et les parlementaires, à redonner toute sa place à la laïcité au sein de notre République afin qu'elle soit défendue et consolidée afin que cette clef de voûte de l'édifice républicain soit partagée et comprise comme il convient.

Ensemble, célébrons la loi de 1905, célébrons la laïcité.

Fait à Paris, le 9 décembre 2020